

NOS LISTES VOS CANDIDATS



CAP N°1

AGRÉGÉS/PLP/EPS/ PERDIR/COPSY/CPE

■ TITULAIRES

Emeline JOSEPH (Agrégée - LPO Garnier)
Pascal LACHMANN (EPS - CLG Mariotti)
Séverine CAMPANERUT (PLP- LP Escoffier)
Pascal PREVEZIOTIS (PLP - LP Attiti)

■ SUPPLÉANTS

Charlotte ROBIN (EPS - CLG Auteuil)
Stéphane FRAYON (Agrége - LGT Lapérouse)
Nicolas MARCHANDEAU (PLP - SEP Garnier)
Hervé ANDRE (CPE - CLG Dumbéa/mer)

CAP N°2

PROFESSEURS CERTIFIÉS

■ TITULAIRES

Fabienne KADOOKA (CLG Auteuil)
Romain BOURLON (CLG Canala)
Cinthia DUBATON (CLG Auteuil)
Olivier CHARTIER (LGT Lapérouse)

■ SUPPLÉANTS

Steeven APATYEE (CLG Poindimié)
Irène WAHEO (CLG Dumbéa/Mer)
Jean Claude YAGUES (CLG Tuband)
Stéphanie MANUKULA (CLG Koné)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

PROFESSEURS / CPE /
PERDIR / COPSY

CFE
CGC

NOUVELLE
CALEDONIE



ÉLECTIONS CAP



Vote par correspondance :

Du 28 juillet au
5 septembre 2025 - 12h

Vote physique :

4 septembre 8h-15h
5 septembre 8h-12h



*N'oubliez pas de
voter !*



utcfecgc@utcfecgc.nc



41.03.00



BP 30 536-98895 NOUMEA CEDEX



Les valeurs et l'engagement des élus UT CFE-CGC NC :

C'est avant tout, une présence active aux Commissions Administratives Paritaires (CAP) et une étude particulière des dossiers de tous les agents avant chaque CAP.

Des représentants du personnel qui avec les permanents de l'UT CFE-CGC NC :

- **Défendent en toute équité** les intérêts des agents (titularisation, avancement, promotion au choix, aptitude...);
- Communiquent auprès des agents sur les grandes étapes de leur carrière (avancements, promotions au choix, examens professionnels...) et sur les grands dossiers (refontes statutaires...);
- **Veillent au respect des règles** de recrutement dans la fonction publique ;
- **Répondent** aux questions des différents agents ;
- Assistent les agents auprès des employeurs (difficultés, convocations...);
- Participent aux travaux et sont **force de propositions** ;
- **Contribuent au dialogue social** dans toutes les réunions institutionnelles.

Durant la précédente mandature, les élus et les représentants de l'UT CFE-CGC NC ont œuvré entre autres pour :

- **Préserver les emplois et maintenir la rémunération** de tous les agents de la fonction publique lors des confinements durant la période COVID ;
- **Mettre en place le télétravail** de manière effective ;
- **Créer le dispositif de rupture conventionnelle** dans la fonction publique ;
- **Obtenir une partie de la revalorisation du point d'indice** ;
- **Rajouter un échelon supplémentaire dans toutes les grilles indiciaires** au vu du décalage de l'âge légal de départ à la retraite (effectif depuis le 1er janvier 2025) ;
- **Accompagner l'ensemble des agents touchés et impactés par les émeutes de 2024** ;
- **Intervenir** auprès des institutions afin que le **télétravail et les permissions exceptionnelles soient étendus** dans le temps pour les agents qui n'ont pu se rendre à leur travail quotidiennement **du fait des blocages et de l'insécurité**.

Bilan 2019-2025

- **Application du PPCR depuis 2020** : augmentation des grilles de salaire, avancement plus équitable avec une obligation de rdv de carrière pour tous, création de la classe exceptionnelle ;
- **Mise en place depuis le 01/01/2024 de la prime Grenelle (mensuelle)** accordée à tous les enseignants, CPE et COPS de l'échelon 1 à 9 ;
- **Défense des formations en présentiel** en limitant les formations en distanciel et en supprimant les formations hybrides ;
- **Lutte contre les effectifs** trop chargés des classes.

Pour cette nouvelle mandature, l'UT CFE-CGC NC s'engage à :

- Poursuivre le suivi, dans la fonction publique, de la **mise en œuvre des mesures d'intégration** sur les postes permanents et des mesures visant à améliorer son attractivité ;
- **Soutenir le pouvoir d'achat** des agents (baisse des cotisations salariales, ...);
- Poursuivre le combat pour la **revalorisation du point d'indice** ;
- Participer activement, avec le gouvernement de la NC, à l'élaboration des réformes nécessaires et accompagner les agents dans les éventuels plans de restructuration ;
- **Défendre et préserver notre système de santé** mis à mal (départs de soignants, baisse de la qualité des soins, ...);
- Œuvrer avec engagement à la **pérennité de la Caisse Locale de Retraite** par des mesures efficaces non radicales
- Améliorer et moderniser le fonctionnement des CAP (règlement intérieur, réunion par visio-conférence, valorisation du rôle de l' élu, frais de déplacement).

Objectifs 2025 -2029

- **Programmer et budgétiser la remise en état et aux normes de nombreux établissements** et équipements (mobilier, informatique, plateaux techniques) en se référant à l'état des lieux déjà réalisé et prioriser les besoins. Les budgets sont insuffisants et nombreux sont les agents et les enseignants qui sont bloqués dans leur travail par manque de matériel ou de soucis de mise aux normes ;
- **Augmenter la quantité des Psy-En, infirmières et assistantes sociales** dans les établissements afin que chaque établissement puisse disposer d'un Psy-En et d'une assistante sociale pour assurer une qualité et un suivi satisfaisant des élèves ;
- **Améliorer la sécurité des élèves et des personnels dans et aux abords des établissements** ;
- **Favoriser la mobilité des élèves en extrascolaire** (sortie intra & extra commune) : transports en bus, moyens humains et financiers ;
- **Prendre réellement en compte les résultats de tests d'entrée en 6ème, 4ème et seconde** afin de les réinvestir au niveau pédagogique en donnant les moyens aux enseignants de le faire ;
- **Améliorer l'accueil des élèves en situation d'handicap** et former les équipes à un accueil adapté ;
- **Supprimer l'EPI au collège** ;
- **Supprimer l'obligation de l'évaluation par compétences en collège avec des codes couleurs** en laissant le choix à chaque établissement de décider de sa manière de noter par une décision prise en CA ;
- **Revoir la mise en pratique du cartable numérique** en raison des difficultés de gestion et de maintenance du matériel. Les élèves passent trop de temps sur les écrans au détriment de l'usage pédagogique (l'ordinateur ne remplace pas le cartable scolaire).
- **Limiter les effectifs en classe** pour valoriser les apprentissages afin de permettre les passerelles et les réorientations et mieux pallier aux déficiences des savoirs fondamentaux ;
- **Rester vigilant sur la mise en place du PACTE** en s'assurant que les établissements ont bien le nombre de briques nécessaires à leur fonctionnement. Les pratiques doivent être harmonisées entre établissements avec une équité de répartition entre les collègues et les établissements. L'usage des briques doit garder un cadre pédagogique.
- **Donner les moyens aux équipes pour une meilleure prise en compte des élèves en décrochage scolaire** (remise en place des dispositifs du type BOZU ou alternance) en maintenant une IMP décrochage scolaire. Proposer dès la 4ème une immersion régulière en lycée professionnel, ainsi que des contrats d'apprentissage en entreprise ;
- **Remettre en place le "dispositif Relais" et une cellule décrochage** géré par des éducateurs spécialisés ;
- **Mettre en place des 6ème "passerelle"** afin de mieux encadrer les élèves en grande difficulté dès leur entrée au collège ;
- **Arrêter de faire passer de classe en classe un élève qui ne sait pas lire, écrire ou compter** car ce sont des décrocheurs potentiels. Il est impératif de leur proposer un parcours aménagé afin qu'ils s'épanouissent. Le collège unique n'est pas la bonne solution.
- **Faciliter le recrutement des MA pour éviter les postes non pourvus** (création d'un vivier de MA sur zone de remplacement, amélioration des liens établissements, VR, corps d'inspection).